

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Procès-verbal de la séance du 01 mars 2018 à Montholon**

---

L'an deux mil dix-huit, le premier mars, le conseil communautaire de la communauté de communes de l'Aillantais s'est réuni, salle communautaire, au 9, rue des Perrières à Montholon, sous la présidence de Monsieur Mahfoud AOMAR, Président.

Le président ouvre la séance à 18h30.

Il est procédé à l'appel des membres du conseil.

**Présents (19)** : Mahfoud AOMAR, Bruno CANCELA, Daniel DERBOIS, Patrick DUMEZ, Irène EULRIET-BROCARDI, Andrée GOLLOT, William LEMAIRE, Jean-Claude LESCOT, Christian MARTIN, Benoît MAURY, Évelyne MAURY, Bernard MOREAU, Marie-Laurence NIEL, Hugues SAULET, David SEVIN, Alain THIERY, Jean-Pierre TISSIER, Jean-Marie VALNET, Joëlle VOISIN.

**Pouvoirs (5)** : Gérard CHAT pouvoir à Joëlle VOISIN, Alexis CHEVIGNY pouvoir à William LEMAIRE, Jean CONSEIL pouvoir à Benoît MAURY, Marie-Louise COURTOIS pouvoir à Jean-Claude LESCOT, Sophie PICON pouvoir à Daniel DERBOIS.

**Absents (5)** : Claudine CIEZKI, Roger CHARPY, Philippe GEORGES, Yann HOUZÉ, Micheline VEILLARD.

**Le président donne lecture de l'ordre du jour de la séance :**

Approbation du procès-verbal du 23 janvier 2018 ;

Désignation du secrétaire de séance ;

- 1- Suppression du poste d'attaché territorial, création d'un poste d'attaché principal et mise à jour du tableau des effectifs ;
- 2- Formation diplômante d'un agent ;
- 3- Attribution de compensation provisoire ;
- 4- Avenant à la convention ÉcoDDS.

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 23 JANVIER 2018**

Le procès-verbal de la séance du conseil du 23 janvier 2018 est approuvé à l'unanimité des présents.

**DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

M. Alain THIERY est désigné secrétaire de séance.

**SUJET N°1 : SUPPRESSION DU POSTE D'ATTACHÉ TERRITORIAL, CRÉATION D'UN POSTE D'ATTACHÉ PRINCIPAL TERRITORIAL ET MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le président informe le conseil que suite à la mutation de l'agent nommé sur le poste d'attaché territorial, ce dernier est actuellement vacant. Suite aux entretiens de recrutement d'un nouvel agent, il s'avère que l'agent retenu est titulaire d'un grade d'attaché principal territorial.

Pour permettre la nomination de ce nouvel agent, il est demandé au conseil d'approuver la suppression du poste d'attaché territorial et la création d'un poste d'attaché principal territorial ;

Arrivée d'Irène EULRIET-BROCARDI.

**Vu** la loi 84-53 du 26.01.1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

**Considérant** que le comité technique a été saisi le 6 février 2018 sur la suppression du poste d'attaché territorial,

**Après avoir entendu le président dans ses explications, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,**

**DÉCIDE** la suppression de l'emploi permanent à temps complet d'attaché territorial (35/35<sup>e</sup>) devenu vacant,

**DÉCIDE** la création, à compter de la date de la prise d'effet de la présente délibération d'un emploi permanent à temps complet d'attaché principal territorial (35/35<sup>e</sup>),

**ADOpte** le tableau des emplois territoriaux ainsi modifié :

CADRES OU EMPLOIS	CATÉGORIE	EFFECTIF	DURÉE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (Nombre heures)
Attaché principal	A	1	35 heures
Rédacteur principal 1 <sup>e</sup> classe	B	1	35 heures (vacant)
Adjoint administratif principal 1 <sup>e</sup> classe	C	2	2 postes à 35 heures
Adjoint administratif	C	2	2 postes à 35 heures
Animateur principal 1 <sup>e</sup> classe	B	1	35 heures
Technicien principal 2 <sup>e</sup> classe	B	1	35 heures
Adjoint technique	C	2	1 poste à 35 heures et un poste à 5.5 heures
<b>TOTAL</b>		<b>10</b>	

**PRÉCISE** que les crédits suffisants seront prévus au budget principal au chapitre 012.

## **SUJET N°2 : FORMATION DIPLÔMANTE D'UN AGENT**

Le président rappelle que le maintien de l'enveloppe budgétaire dédiée à l'enfance jeunesse, ainsi que l'harmonisation de la tarification aux familles sont les objectifs principaux de la commission à court et moyen terme.

Le contexte actuel (baisse des dotations, fin des contrats aidés, augmentation de la fréquentation des structures notamment en périscolaire,...) tend à envisager une réorganisation de l'offre de service.

Un diagnostic, dans le cadre du D.L.A. (Dispositif Local d'Accompagnement) est en cours, auprès des structures du territoire et de la C.C.A. afin d'envisager des pistes de mutualisation de tous les acteurs enfance jeunesse.

Dans cette perspective et au regard des compétences requises, l'animateur territorial, après échange avec la vice-présidente, a demandé à bénéficier d'une formation diplômante de niveau II (bac+4) : DES JEPS Mention « Direction de structure et de projet », couplé avec un MASTER 1 « Politiques Sociales, Territoires et Stratégies de Direction ».

La formation de 644h débutera en avril 2018 et se terminera en décembre 2019 à raison de quatre jours par mois à Paris.

Coût global de la formation : 8 311.10 € à payer en deux fois, en 2018 et en 2019.

Il est demandé au conseil d'accepter la prise en charge financière de cette formation au titre de la participation employeur à la formation continue.

Vu l'exposé du président,

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**ACCEPTE** de financer la formation DES JEPS couplé du MASTER 1 pour un montant de 8311.10€ au titre de la participation employeur à la formation continue avec un règlement en deux fois sur les deux exercices à venir.

**PRÉCISE** que les crédits suffisants seront prévus au budget principal de l'exercice 2018 et 2019 au chapitre 012 à l'article 6184 « Versements à des organismes de formation ».

### **SUJET N°3 : ATTRIBUTION DE COMPENSATION PROVISoire**

Le président donne la parole à Jean-Claude LESCOT.

Il rappelle les dispositions prises lors du conseil communautaire du 28 septembre dernier instaurant le régime de la fiscalité professionnelle unique au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Lors de l'instauration de la FPU, la communauté de communes verse à ses communes membres une attribution de compensation provisoire égale à la somme des cinq produits perçus par la commune l'année précédente (CVAE, IFR, TAFNB, TSF), non indexée et actualisée avant le 31 décembre 2018 suite au rapport de la CLECT.

Le président précise que les attributions sont provisoires dans la mesure où elles seront réajustées si besoin, notamment pour la commune de Montholon, lors de la finalisation du rapport de la CLECT établi pour le transfert de compétence du gymnase d'Aillant-sur-Tholon. C'est une compensation possible en cas de transfert de compétence.

Jean-Marie VALNET demande quelle sera la périodicité de versement et le président propose qu'au vu des sommes concernées le versement soit réalisé trimestriellement.

Il est demandé au conseil, pour permettre le versement aux communes membres, de valider le montant de ces attributions de compensation provisoires récapitulées dans le tableau ci-dessous et de définir la périodicité de versement.

Vu la délibération D2017\_64 du 28 septembre dernier, les attributions de compensation provisoires sont basées sur les éléments de l'exercice 2017,

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**FIXE** les montants d'attribution de compensation comme suit :

	Montant AC 2018 provisoire
MONTHOLON	275 686
CHASSY	25 246
LA FERTÉ-LOUPIÈRE	15 420
FLEURY-LA-VALLÉE	85 419
VALRAVILLON	105 679
MERRY-LA-VALLÉE	2 999
LES ORMES	3 289
POILLY-SUR-THOLON	10 618
LE VAL D'OCRE	15 210
SAINT-MAURICE-LE-VIEIL	1 807
SAINT-MAURICE-THIZOUAILLE	22 366
SENAN	149 046
SOMMECAISE	5 402
<b>TOTAUX</b>	<b>718 187</b>

**DÉCIDE** que la périodicité de versement de cette attribution de compensation aux communes membres se fera par trimestre. La prise en charge comptable de ces attributions se fera sur le compte DF 739211 pour la CCA et sur le compte 73211 pour les communes membres.

#### **SUJET N°4 : AVENANT CONVENTION ÉCODDS**

Le président donne la parole à Jean-Marie VALNET.

Il indique qu'ÉcoDDS, l'éco-organisme de la filière des Déchets Diffus Spécifiques (déchets dangereux) agréé par les pouvoirs publics une première fois pour la période du 20 avril 2013 au 31 décembre 2017, vient d'être agréé une deuxième fois le 22 décembre 2017 pour l'année 2018.

Afin de continuer à percevoir les soutiens en 2018, il est nécessaire de délibérer sur un avenant à la convention initiale avant le 30 juin 2018.

L'avenant porte à la fois sur la durée de la convention en la prolongeant sur l'année 2018 et sur la modification du montant des soutiens financiers. Avec cet avenant, la communauté de communes percevra au titre de l'année 2018 (payé en 2019) : 1 334€ au lieu de 812€ précédemment.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le président à signer l'avenant correspondant,

**Vu** la délibération D2013\_34 du 24 juin 2013 autorisant le président à signer la convention type avec l'éco organisme de la filière des déchets diffus spécifiques ménagers,

**Considérant** la nécessité de proroger cette convention initiale pour continuer à percevoir les soutiens,

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**AUTORISE** le président à signer l'avenant à la dite-convention ÉcoDDS.

#### **QUESTIONS ET AFFAIRES DIVERSES**

- **La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)**

Le président rappelle que lors du dernier conseil communautaire, l'assemblée a délibéré sur sa création et sa composition. Les communes doivent maintenant désigner un représentant par commune historique et un suppléant, afin de réunir rapidement la commission pour élaborer le rapport d'évaluation sur les charges transférées liées au gymnase au plus tard le 30 septembre 2018.

- **Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)**

La communauté de communes doit transmettre à la DGFIP la liste de vingt commissaires titulaires ainsi que vingt commissaires suppléants dont quatre en dehors du périmètre de la CCA sur proposition des communes membres. Le président indique qu'il serait souhaitable de proposer des commissaires des communes qui disposent de locaux commerciaux.

- **Un point sur la maison médicale**

Le président donne la parole à David SEVIN.

Suite à l'ouverture des plis des lots 4 à 12, il indique qu'une première analyse a été faite par le cabinet d'architecte et l'économiste, et un certain nombre de questions sont posées pour finaliser le coût réel du projet. En effet, certaines entreprises devront apporter des précisions concernant leur offre.

Il précise également qu'aucune offre n'a été proposée pour le lot n°12 « monte-personnes aux normes PMR ».

Les trois premiers lots, à savoir VRD, maçonnerie, toitures, sont en attente du résultat des sondages pour définir le type des fondations appropriées et préciser l'emplacement et la profondeur des pieux nécessaires à la stabilité du bâtiment. Un nouvel appel d'offre sera lancé en même temps que les autres lots déclarés infructueux, ainsi que le lot n°12.

- **Marché de travaux pour la voirie**

Le président demande si des communes souhaitent refaire un groupement de commandes pour l'entretien de la voirie.

En effet, David SEVIN rappelle l'intervention faite par le passé par l'ATD qui a fait un diagnostic de la voirie sur différentes communes et donnant lieu à un appel d'offre groupée. Il indique que MONTHOLON travaille actuellement sur ce sujet et invite les autres communes à préciser leurs besoins si elles sont intéressées.

- **Le contrat de territoire**

Le président indique que dans le cadre de la contractualisation avec la Région, le contrat de territoire du PETR du Grand Auxerrois sera présenté à l'assemblée délibérante du conseil régional en juin 2018. Ainsi, il convient de recenser les projets susceptibles de s'inscrire dans cette démarche sur notre territoire. Les communes doivent transmettre à la communauté de communes, **avant le 12 mars 2018**, les fiches actions-projets qui répondront aux orientations stratégiques suivantes :

- Assurer la promotion et l'attractivité du territoire,
- Aménager le territoire durablement,
- Valoriser l'environnement et préserver les ressources,
- Coordonner le maillage du territoire en services et équipements.

- **Le contrat de ruralité**

Dans le cadre du contrat de ruralité, le comité de pilotage se réunira **le 20 mars prochain** à Auxerre afin de faire le point sur les projets retenus en 2017 (Rénovation de la garderie de Bleury) et prioriser les projets susceptibles d'être retenus pour 2018 sur le territoire du PETR.

- **Le minibus**

Visiocom a fait part de la disponibilité du minibus à compter du 8 mars 2018 et qui pourra être récupéré à ANTONY (92) ou qui peut être livré par leurs soins pour la somme de 400€HT. Le président indique qu'il conviendra de définir ensemble les règles d'utilisation. L'inauguration du véhicule se fera probablement en avril prochain.

- **Tourisme**

Irène EULRIET-BROCARDI informe qu'elle transmettra prochainement aux mairies une liste des différents acteurs du tourisme, et qu'une réunion sera organisée pour aborder la question du tourisme sur le territoire aillantais. Cette liste sera à compléter si nécessaire.

- Évelyne MAURY fait part que la **Croix Rouge Française** proposera dès lundi 5 mars à partir de 14h puis tous les 15 jours, des distributions de vivres destinés aux personnes démunies. Le seuil d'aide est fixé à un montant de ressources inférieur à 8€/jour/personne. Le bus itinérant peut se déplacer sur les communes.



- William LEMAIRE indique que la société **ARCADE** qui porte le projet d'agrandissement de la maison de retraite d'Aillant-sur-Tholon a présenté le futur projet lors d'une réunion en mairie de Montholon.

- Patrick DUMÉZ s'interroge sur l'information communiquée par les services de **la DDT** à propos des dossiers actuels des communes en RNU. Les agents instructeurs se basent sur le PADD en cours de la communauté de communes et mettent « surseoir à statuer » sur les dossiers. Le président propose qu'un courrier soit envoyé aux services de la DDT à ce sujet.

Le prochain conseil communautaire aura lieu le jeudi 5 avril 2018 pour le vote du budget.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 10.

Le secrétaire de séance,

Le président de la CCA,  
Mahfoud AOMAR

Prénom NOM	ÉMARGEMENT	Prénom NOM	ÉMARGEMENT
Mahfoud AOMAR		Jean-Claude LESCOT	
Bruno CANCELA		Christian MARTIN	
Roger CHARPY	Absent	Benoît MAURY	
Gérard CHAT	Excusé pouvoir à Joëlle VOISIN	Évelyne MAURY	
Alexis CHEVIGNY	Excusé pouvoir à William LEMAIRE	Bernard MOREAU	
Claudine CIEZKI	Absente	Marie-Laurence NIEL	
Jean CONSEIL	Excusé pouvoir à Benoît MAURY	Sophie PICON	Excusée pouvoir à Daniel DERBOIS
Marie-Louise COURTOIS	Excusée pouvoir à Jean-Claude LESCOT	Hugues SAULET	
Daniel DERBOIS		David SEVIN	
Patrick DUMEZ		Alain THIERY	
Irène EULRIET BROCARDI		Jean-Pierre TISSIER	
Philippe GEORGES	Absent	Jean-Marie VALNET	
Andrée GOLLOT		Micheline VEILLARD	Absente
Yann HOUZÉ	Absent	Joëlle VOISIN	
William LEMAIRE			